

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 459

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Justice spectacle

De Socrate à Calas, de Thomas More aux Rosenberg, de Galilée à Dreyfuss — et je passe sur une liste longue comme la Bible et tous les codes pénaux réunis — on ne compte plus les sottises, les abus, les actes de fanatisme et les injustices de la Justice.

Depuis belle lurette, installé dans la bauge de l'Autorité, le crime couche avec le mensonge, la torture avec les Lois et la terreur avec la Raison d'Etat.

Les bûchers crépitent. Depuis la nuit des temps. Seuls changent les fagots et les alouettes.

Et tout cela, bien souvent, dans la quasi indifférence, quand ce n'est pas sous les applaudissements, d'une populace imbécile. L'air est connu. Je me répète. Allons nous acheter des glaces. Vous prenez vanille ou moka?

(Et pendant que vous suçotez le cornet, lisez donc l'article "Les gladiateurs", dans cette très remarquable et nouvelle revue qu'est "L'Histoire" (No2), soeur cadette de "La Recherche".)

A propos: combien y avait-il d'agents de police dans la salle du Tribunal de Porrentruy, la semaine dernière, pour l'ouverture du procès de Moeller et Kroecker? Combien de mètres de fils barbelés, de contrôles, de flics en civil, de telex spéciaux installés par les PTT pour les journalistes?

Combien a coûté l'organisation de ce spectacle?

Pour deux malfrats minables — à qui l'on fait vraiment beaucoup d'honneur en les qualifiant de terroristes, (mais le mot signifie-t-il encore quelque chose?) — voilà une Cour d'Assises transformée en barnum, en garnison assiégée, en bunker de cinoche.

De quoi s'agit-il? D'une scène de macaroni-western? Qui attend-on? Les Daltons? Une

attaque d'Indiens? Pourquoi n'a-t-on pas encore distribué des gilets pare-balles à toute la population?

Bizarre. Bizarre.

Je dirais même: suspect. Très suspect.

Depuis qu'il en existe, on sait que les Tribunaux sont d'abord des théâtres, avec leur scène, leurs coulisses, leurs déguisements, leurs entr'actes, leurs décors. Mais faut-il que la Justice en rajoute (sous prétexte de préserver sa tranquillité et sa sérénité, comme elle dit) en étalant au parterre des frises de gendarmes étirées jusqu'à cinquante kilomètres à la ronde?

Il faudra bien, un jour, se livrer à l'examen de tout ce que les réactions — des gens, de la presse, de la Justice, des gouvernements — à l'égard d'un certain terrorisme, ont de malsain, d'ambigu, d'hypocrite. Ce climat de petite trouille, constamment rallumé par une presse qui se prétend d'ordre et de vertu, à qui profite-t-il? Pas seulement aux vendeurs de fil barbelé. Cet acharnement à voir partout des conspirations, que cache-t-il?

Sous prétexte de combattre le terrorisme, on veut créer un "espace judiciaire européen"... Tout cela ne sent pas très bon. Non, pas très bon.

Cette justice de Porrentruy qui commence par montrer qu'elle a peur, qui se calfeutre, se planque — tout en faisant croire qu'elle conserve sa mâle assurance, qu'est-ce que ça signifie?

Qu'est-ce que le justiciable doit attendre du justicier quand celui-ci pisse de peur dans son beau pantalon rayé et se cache derrière une garde prétorienne?

On se le demande...

Certes, on ne peut pas demander à tous les juges d'être des Gary Cooper dans "Le train sifflera trois fois". En somme, on ne peut pas leur demander de faire passer la justice avant leur caisse de retraite.

Qu'est-ce qu'on peut leur demander, alors?

Gil Stauffer

Sans pavés, quelles barricades?

"Je suis un anarchiste chrétien et, par cela même, je hais pareillement l'autocratie et le socialisme, car ce sont deux gouvernements aussi despotiques l'un que l'autre. La république ne se différencie guère de l'empire, puisqu'elle possède, comme lui, des armées, une police, des délateurs et des espions. La république fait la guerre comme l'empire. Elle la fait en Afrique, en Asie (...). Et elle massacre, elle aussi, des peuples qui se soucient fort peu de ses bienfaits..."

"Le peuple (...) ne songe pas, pour l'instant, à faire une révolution. D'ailleurs, les révolutions n'étaient possibles qu'à la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle. Les gouvernements disposent, à l'heure actuelle, de trop de moyens de répression pour qu'il soit possible de les renverser par la force ... Tenez, on a même remplacé les pavés par de l'asphalte: comment voulez-vous donc élever des barricades?... Le seul moyen d'arriver à chasser des gouvernements, c'est de refuser de prendre part aux crimes qu'ils commettent, et souvent les gouvernements n'existent que pour leurs crimes".

"Je ne suis d'aucun côté; je n'appartiens à aucun parti, et tout ce que je pourrais faire, ce serait de m'entremettre, pour tenter de faire baisser le thermomètre... Nous vivons à une époque misérable, par la faute des crimes du gouvernement. Il y a pourtant un livre dont les préceptes pourraient faire le bonheur de tous, et ce livre est l'Evangile, le meilleur des ouvrages socialistes!... Or il est dit dans l'Evangile: "En ce temps, il y aura des famines, des pestes, et des guerres, et par suite une diminution d'amour. La condition du bonheur est dans la possession en société commune de la terre".

De qui?

De Tolstoï, rapporté par la "Gazette de Lausanne" du 25 février 1905! Deux jours plus tôt, on avait célébré les obsèques du Grand-